Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600156-20251209-20251279_2-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2025 1279

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Modifiée à la suite d'une erreur matérielle
Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 18/12/2025
Et Publication du : 18/12/2025

L'an 2025, le 9 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole à Mme MOREL Patricia
Excusé(s) : Mme LE MONNIER Solène
Absent(s) : M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : M. MEZZOUG Adil

2025-12-79 – Convention de financement proposée par les services de la Région concernant la sécurisation et l'aménagement de deux arrêts de car

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de procéder à la sécurisation et à l'aménagement de deux arrêts de car situés dans le bourg de Berric.
Il présente à cet effet le programme des travaux et aménagements projetés pour un coût total de 36 390.60€ HT soit 43 668.72€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec la Région relative à cette opération
- de solliciter la participation financière de la Région pour la réalisation desdits travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC 56 (Morbihan)